



Festival des FILMS du MONDE

Montréal, 23 août -3 septembre 2018
MONTRÉAL

Festival des Films du Monde
1432, rue de Bleury, Montréal (Québec) H3A 2J1 Canada
Tél. : 514 848-3883 • Fax : 514 848-3886
program@ffm-montreal.org • wwwffm-montreal.org

REGLEMENTS

I. BUTS

Le but du Festival des Films du Monde de Montréal (Festival International du Film de Montréal) est d'encourager la diversité culturelle et la compréhension entre les peuples, de propager l'art cinématographique de tous les continents en stimulant le développement du cinéma de qualité, de faire connaître le cinéma d'auteur et d'innovation, de découvrir et encourager les nouveaux talents, de favoriser les rencontres entre professionnels du cinéma du monde entier. Le Festival des Films du Monde est accrédité par la FIAPF (Fédération internationale des associations de producteurs de films) et se conforme à ses lignes directrices.

II. SECTIONS

SECTIONS COMPÉTITIVES

- a) Compétition mondiale
- b) Compétition mondiale des premières œuvres
- c) Festival du cinéma chinois
- d) Documentaires du monde
- e) Festival du film étudiant (voir autres règlements)

SECTIONS NON COMPÉTITIVES

- f) Hors concours
- g) Regards (focus) sur les cinémas du monde (Amériques, Europe, Asie, Afrique, Océanie)
- h) Cinéma de la francophonie (le cinéma francophone se retrouve dans plusieurs sections)
- i) Hommages
- j) Notre cinéma (panorama du cinéma québécois et canadien)
- k) Cinéma à la belle étoile

III. SÉLECTION

Le Festival choisit et invite les films et détermine la section dans laquelle seront présentés les films choisis. Voir « Admissibilité aux différentes sections ».

**Pour la présélection, veuillez soumettre le film via WITHOUTABOX (de préférence) ;
OU veuillez envoyer directement au Festival le formulaire d'inscription, les frais d'inscription et
un lien VIMEO avec mot de passe OU un Blu-ray OU un DVD (NTSC ou PAL).**

IV. DATES LIMITES

Dates limites de réception des films devant être soumis au Comité de sélection (le formulaire d'inscription doit obligatoirement être inclus avec le lien ou Blu-ray ou DVD de présélection) :

- 8 juillet : longs métrages (durée égale ou supérieure à 60 min) ;
- 8 juin : courts et moyens métrages (moins de 60 min).

Conseil: si votre film est terminé, nous vous conseillons de ne pas attendre la date limite d'inscription. En effet, le nombre de films que le comité de sélection doit voir augmente au fur et à mesure que la date limite approche.

V. FRAIS D'INSCRIPTION

Le paiement d'un droit d'inscription est obligatoire pour toute soumission envoyée au Festival :

- 160 \$ CAD par long métrage (60 min ou plus) ;
- 60 \$ CAD par court ou moyen métrage (moins de 60 min).

VI. ACCEPTATION

L'inscription d'un film ou son envoi au Festival implique l'acceptation du présent règlement par les ayants droit ou leurs représentants. Il est impératif de remplir le N° 10 du formulaire d'inscription « Engagement ».

Dès qu'un film est sélectionné et invité au Festival des films du monde, **ses ayants droit ou leurs représentants doivent confirmer la participation dans les 7 jours suivant l'invitation.**

TOUT FILM SÉLECTIONNÉ DONT LA PARTICIPATION A ÉTÉ CONFIRMÉE PAR SES AYANTS DROIT OU LEURS REPRÉSENTANTS, NE PEUT ÊTRE RETIRÉ DU FESTIVAL.

La direction générale du Festival a le pouvoir de régler tous les cas non prévus par ce règlement.

VII. FRAIS D'ENVOI

Les frais de transport à l'aller et au retour (incluant les frais de douanement et d'assurance transport) sont à la charge des ayants droit ou de leurs représentants. Ceci s'applique aussi bien aux films sélectionnés qu'à ceux qui sont soumis au en vue de leur sélection éventuelle.

VIII. ENVOI DES COPIES

Les copies des films participant aux différentes sections du Festival, ainsi que les extraits pour la télévision, doivent être expédiées **PORT PAYÉ AVANT LE 10 AOÛT** à l'adresse suivante :

FESTIVAL DES FILMS DU MONDE

1432, rue de Bleury, Montréal (Québec) H3A 2J1 Canada

Tél. 514 848-3883

Coller en évidence sur chaque paquet une facture pro forma avec la déclaration suivante : POUR USAGE CULTUREL SEULEMENT, SANS VALEUR COMMERCIALE, afin de faciliter le dédouanement. Les copies de films doivent parvenir directement au Festival en faisant appel à un service de transport qui inclut le dédouanement (exemples : FEDEX, DHL, EMS...). **La valeur déclarée d'un envoi ne doit pas dépasser 10\$CAD.**

La copie du film sera retournée **AUX FRAIS DES AYANTS DROIT OU DE LEURS REPRÉSENTANTS.**

Le Festival doit être informé **PAR ÉCRIT** de tout changement d'adresse pour le renvoi d'une copie.

IX. DCP

Le Festival des films du monde demande des DCP sans KDM, car cela facilite la programmation des films. Le Festival recommande fortement le déblocage d'un DCP crypté pour la période depuis l'arrivée à Montréal, jusqu'à la fin du Festival afin de permettre sa vérification avant la projection. **Si le DCP est crypté, le Festival des films du monde ne couvrira en aucun cas la production de ses KDM.**

X. ASSURANCES

Le Festival se charge de l'assurance du film à partir du moment où le transporteur le lui livre à ses bureaux, jusqu'au moment où le Festival le retourne au transporteur.

En cas de perte ou de dommage d'une copie de film, la responsabilité du Festival n'est engagée que **jusqu'à concurrence du prix du tirage d'une copie en laboratoire.**

Si le producteur ou son représentant emprunte la copie pour des projections organisées en dehors du Festival, le Festival ne sera pas responsable des pertes ou dommages occasionnés lors de ces emprunts.

XI. PRÉSENCE À MONTRÉAL

Le Festival des films du monde s'attend à ce que les réalisateurs et les principaux acteurs des films soient présents lors de la présentation de leurs films au Festival. Cependant, le Festival ne couvre pas les frais de voyage et offre seulement un nombre limité de chambres d'hôtel.

XII. PROMOTION ET PUBLICATION DU PALMARÈS

En participant au Festival, les lauréats de toutes les sections compétitives s'engagent à utiliser en priorité dans toute démarche promotionnelle ou publicitaire (affiches, annonces, etc.) le nom ou le logo du Festival des Films du Monde et le prix obtenu.

XIII. EXTRAITS DES FILMS

Les participants acceptent de fournir des extraits de leurs films (30 ou 60 secondes) pour la promotion des films du Festival à la télévision ou Internet.

XIV. ADMISSIBILITÉ AUX DIFFÉRENTES SECTIONS

Tout film choisi et invité pour les différentes sections doit répondre aux critères suivants :

1. COMPÉTITION MONDIALE

Longs métrages :

- être en DCP ou en fichier ProRes 422 ;
- avoir été terminés après la dernière édition du Festival des Films du Monde ;
- la priorité sera donnée aux œuvres inédites (premières mondiales) ;
- ne pas avoir été exploités commercialement en dehors du pays de production ;
- n'avoir participé à aucun événement cinématographique international ;
- ne pas avoir été présentés à la télévision ni diffusés sur Internet ;
- les films canadiens ne doivent pas avoir été présentés commercialement au Canada ni dans aucun événement cinématographique au Canada ou à l'étranger, sauf dérogation exceptionnelle ;
- les films dont la langue des dialogues est autre que le français ou l'anglais doivent être sous-titrés en français **ET** en anglais ;
- les films dont la langue des dialogues est le français doivent être sous-titrés en anglais ;
- les films dont la langue des dialogues est l'anglais doivent être sous-titrés en français ;
- la présence du réalisateur et de l'acteur (ou actrice) principal est obligatoire pour les films en Compétition mondiale.

Courts métrages :

En plus des critères mentionnés ci-dessus, les courts métrages en Compétition mondiale **doivent ne pas dépasser la durée de 15 minutes.**

2. COMPÉTITION MONDIALE DES PREMIÈRES ŒUVRES :

- être un premier long métrage de fiction d'un réalisateur ;
- être en DCP ou en fichier ProRes 422 ;
- avoir été terminé après la dernière édition du Festival des Films du Monde ;
- la priorité sera donnée aux œuvres inédites (premières mondiales) ;
- ne pas avoir été exploité commercialement en dehors du pays de production ;
- n'avoir participé à aucun événement cinématographique international ;
- ne pas avoir été présenté à la télévision ni diffusé sur Internet ;
- les films canadiens ne doivent pas avoir été présentés commercialement au Canada ni dans aucun événement cinématographique au Canada ou à l'étranger, sauf dérogation exceptionnelle ;
- les films dont la langue des dialogues est autre que le français ou l'anglais doivent être sous-titrés en français **ET** en anglais ;
- les films dont la langue des dialogues est le français doivent être sous-titrés en anglais ;
- les films dont la langue des dialogues est l'anglais doivent être sous-titrés en français ;
- la présence du réalisateur est obligatoire pour les films en Compétition mondiale des premières œuvres.

3. HORS CONCOURS

Tout film choisi et invité à participer dans cette section non compétitive doit répondre aux critères suivants :

- être un long métrage en DCP ou en fichier ProRes 422 ou en 3D ;
- avoir été terminé après la dernière édition du Festival des Films du Monde ;
- ne pas avoir été présenté à la télévision ni diffusé sur Internet ;
- ne pas avoir été présenté commercialement au Canada ni dans aucun événement cinématographique au Canada. La priorité sera donnée aux premières mondiales et nord-américaines ;
- les films dont la langue des dialogues est autre que le français ou l'anglais doivent être sous-titrés en français **OU** en anglais.

4. REGARDS (FOCUS) SUR LES CINÉMAS DU MONDE (Amériques, Europe, Asie, Afrique, Océanie)

Cette section non compétitive comprend des films de fiction et d'animation de toutes durées : longs métrages de 60 minutes ou plus ; moyens métrages de 36 à 59 minutes ; courts métrages de 35 minutes ou moins.

- Les longs métrages et moyens métrages doivent être en DCP ou en fichier ProRes 422 ou en 3D ;
- les courts métrages doivent être en fichier ProRes 422 téléchargé ;
- avoir été terminés après la dernière édition du Festival des Films du Monde ;
- ne pas avoir été présentés à la télévision ni diffusés sur Internet ;
- ne pas avoir été présentés commercialement au Canada ni dans aucun événement cinématographique au Canada. La priorité sera donnée aux premières mondiales et nord-américaines ;
- les films dont la langue des dialogues est autre que le français ou l'anglais doivent être sous-titrés en français **OU** en anglais.

5. DOCUMENTAIRES DU MONDE

Cette section comprend documentaires de toutes durées : longs métrages de 60 minutes ou plus ; moyens métrages de 36 à 59 minutes ; courts métrages de 35 minutes ou moins.

- **Les longs métrages et moyens métrages** doivent être en DCP ou en fichier ProRes 422 ;
- **les courts métrages** doivent être en fichier ProRes 422 téléchargé ;
- avoir été terminés après la dernière édition du Festival des Films du Monde ;
- ne pas avoir été présentés à la télévision en Amérique du Nord ni diffusé sur Internet ;
- ne pas avoir été présentés commercialement au Canada ni dans aucun événement cinématographique au Canada. La priorité sera donnée aux premières mondiales et nord-américaines ;
- les films dont la langue des dialogues est autre que le français ou l'anglais doivent être sous-titrés en français **OU** en anglais.

6. HOMMAGES

Cette section, sur invitation seulement, est consacrée aux grands du cinéma : réalisateurs, acteurs, producteurs, directeurs photo, compositeurs, etc...

7. EXCLUSIONS

Pour toutes les sections (compétitives et non compétitives), les films à caractère industriel, publicitaire ou didactique ne sont pas admis. Les films racistes, pornographiques, basés sur la violence gratuite ou de propagande politique ne sont pas admis.

8. JURYS

La direction du Festival nomme chaque année les membres des différents jurys (COMPÉTITION MONDIALE, COMPÉTITION DES PREMIÈRES ŒUVRES, etc.). Les membres d'un jury ne peuvent être associés d'aucune façon à un film participant en compétition. Le président du Festival ou ses délégués assistent aux délibérations des jurys mais ils n'ont pas le droit de vote.

a) COMPÉTITION MONDIALE

Longs métrages

Le Jury doit obligatoirement attribuer :

- Grand Prix des Amériques (meilleur film)
- Grand Prix spécial du jury
- Prix de la mise en scène
- Prix d'interprétation féminine
- Prix d'interprétation masculine
- Prix du meilleur scénario
- Prix de la meilleure contribution artistique
- Prix de l'Innovation

Dans la catégorie « longs métrages », seulement un de ces prix peut être attribué ex æquo.

Courts métrages

Le jury attribuera un maximum de deux prix dans la catégorie « courts métrages ».

- Prix du meilleur court métrage
- Prix du Jury

b) COMPÉTITION MONDIALE DES PREMIÈRES ŒUVRES

Un jury, différent de celui de la COMPÉTITION MONDIALE, attribuera les prix suivants :

- Zénith d'or
- Zénith d'argent
- Zénith de bronze

c) FESTIVAL DU CINÉMA CHINOIS

- 1er prix
- 2e prix
- 3e prix

d) DOCUMENTAIRES DU MONDE

- 1er prix
- 2e prix

e) PRIX DU PUBLIC

Les gagnants seront déterminés par les votes du public participant au Festival :

- Prix du film de fiction le plus populaire en-dehors de la compétition
- Prix du film canadien le plus populaire
- Prix du meilleur film francophone
- Prix Glauber Rocha pour le meilleur film de l'Amérique latine